



La ville de Meyrin – dont le personnel s'élève à 825 membres – se distingue par son dynamisme, sa multiculturalité et la richesse de son tissu associatif et économique. Véritable centre urbain, Meyrin allie durabilité et qualité de vie. La Ville a une population de près de 27'000 personnes et offre plus de 30'500 emplois. Elle recherche pour son service paysage et biodiversité une ou un :

Responsable d'équipe des espaces paysagers

Votre mission :

- gérer et participer à l'exécution des tâches inhérentes à l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers ;
- organiser les ressources et les moyens nécessaires pour garantir les prestations à la population meyrinoise dans les domaines d'aménagement et d'entretien des espaces paysagers ;
- encadrer et conduire une équipe d'une dizaine de personnes en incarnant un management fondé sur la responsabilisation, l'exemplarité, la confiance, en favorisant les bonnes relations interpersonnelles ;
- mettre en place des modes de gestion des aménagements paysagers dans le respect de l'environnement, des ressources naturelles, ainsi que du label BioSuisse.

Vos activités principales :

- organiser, contrôler et participer aux travaux d'aménagement et d'entretien des espaces paysagers publics ;
- planifier les travaux hebdomadaires et saisonniers liés à l'aménagement d'espaces paysagers ;
- accompagner et instruire, sur le terrain, le personnel, les apprenties ou apprentis, les stagiaires et autres auxiliaires dans les tâches à réaliser ;
- apporter ses connaissances et compétences pour faciliter les réflexions et les orientations à donner à la mise en œuvre des projets sur le terrain ;
- veiller aux bonnes pratiques métiers en matière de santé et sécurité au travail ;
- participer activement au recrutement des profils nécessaires à l'équipe et conduire les membres du personnel dans le respect des processus, des directives et des procédures RH, en réalisant notamment les entretiens de collaboration et en assurant un suivi des absences ;
- participer aux gardes les weekends et jours fériés selon un planning établi.

Votre profil :

- être titulaire d'un CFC d'horticultrice ou d'horticulteur option paysagisme ou équivalent, une formation complémentaire de type brevet serait un plus ;
- être au bénéfice d'une expérience de 5 ans dans l'entretien du domaine public, dont 2 ans dans un poste similaire avec une responsabilité de gestion du personnel ;
- intérêt prononcé pour le service au public et une sensibilité marquée dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- démontrer des capacités à faire évoluer les pratiques professionnelles, afin de mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux ;
- être exemplaire, savoir gérer et encadrer une équipe par un management délégitif et collaboratif ;
- capacités à bien communiquer et à mettre en place les mesures nécessaires pour développer de bonnes conditions de travail ;
- faire preuve d'esprit de décision, de flexibilité et de pédagogie ;
- apprécier de travailler en équipe et de manière interdisciplinaire ;
- aptitude à travailler de manière autonome ou en équipe ;
- savoir prévenir et gérer les conflits dans les équipes ;
- avoir un permis de conduire, capacité à conduire des véhicules à boîte de vitesses manuelle ;
- avoir un permis de conduire machiniste ou cariste, un atout ;



Responsable d'équipe des espaces paysagers

- avoir une bonne condition physique ;
- être apte à travailler en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques ;
- bonnes connaissances des outils MS Office.

Notre offre :

- une rémunération en classe G selon la [grille des traitements](#) de la Ville ;
- prestations avantageuses d'une collectivité publique ;
- 5 semaines de vacances ;
- possibilités de formation continue.

Entrée en fonction : été 2026 ou à convenir.

Ce poste vous intéresse ?

Nous attendons votre dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copies des diplômes et des certificats de travail) sur www.meyrin.ch/emploi d'ici au **lundi 19 janvier 2026** compris.

Nous privilégions les dossiers électroniques afin de respecter l'environnement et dans l'optique d'assurer un traitement efficace des candidatures. Sauf demande expresse, les dossiers reçus sous format papier et électronique seront détruits.